

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-07/34C

Objet : STRATEGIE LOCALE DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	26
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Pierre ROGE donne pouvoir à Eva SOUBIELLE
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Absents excusés :

Stéphane CALVO, Joëlle CANAVY, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Dominique ANDRAULT

Date de convocation :

25 juin 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC) adoptée en 2012 ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Occitanie, approuvé par arrêté préfectoral du 14 septembre 2022 ;

Vu le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Littoral d'Occitanie 2024-2027 (PACCLO) porté par les partenaires du Plan Littoral 21 (Etat, Région Occitanie, Banque des Territoires) ;

Au regard de ce cadre réglementaire, il est nécessaire de renforcer la résilience des espaces littoraux face aux enjeux croissants que représentent l'érosion côtière et le risque de submersion marine en procédant à un réaménagement du territoire à travers des mesures de recomposition spatiale.

Cette adaptation des zones côtières doit se faire via l'établissement d'une Stratégie Locale de Gestion intégrée du Trait de côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

Cette SLGITC nécessite d'être élaborée puis mise en œuvre par une gouvernance dédiée à travers la création d'un comité de pilotage.

Cette gouvernance spécifique est mise en place avec :

- Un comité de pilotage composé de Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, la Communauté de Communes Sud Roussillon et la commune de Leucate.
- Des comités techniques et scientifiques prévus en appui via l'expertise de l'ObsCat.
- Un chef de projet dédié avec un poste subventionné à 50 % par la banque des territoires, partagé entre les partenaires locaux.

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** la création d'un comité de pilotage afin d'élaborer et mettre en œuvre la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tout acte concernant la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

